

La Commune

ASSOCIATION DES AMIES ET AMIS DE LA COMMUNE DE PARIS (1871) · 2024 TRIMESTRE 1



NUMÉRO

97

Quand la presse était libre

La comparaison est affolante et incite à pleurer ou à rêver : à Paris en 1871, environ 70 journaux se partagent des lectrices et lecteurs avides non seulement d'informations mais aussi d'opinions contradictoires sur la révolution en cours dans la capitale. En 2024, 153 ans plus tard, alors que la population est à peine plus élevée dans la capitale française (200 000 habitants de plus qu'en 1871) seuls sept quotidiens et une vingtaine de magazines d'informations générales tentent de séduire des acheteurs de plus en plus rares. Là où les publications écloses avant et pendant la Commune offraient une multiplicité de regards, une polyphonie créative, les médias du premier quart du XXI^e siècle semblent pour la plupart atones, frileux, sans doute parce que la plupart d'entre eux appartiennent à une poignée de propriétaires aux intérêts convergents. Le kaléidoscope intellectuel d'alors se fracasse sur l'uniformité éditoriale de maintenant.

Il ne pouvait se trouver thème plus actuel que « La liberté de la presse », choisi par les Amies et Amis de la Commune pour accompagner l'année 2024. Et la personnalité désignée par notre association pour incarner ce thème rassemble toutes les espérances de cette liberté de la presse : André Léo, femme, journaliste, écrivaine, Léodile Béra Champseix de son nom civil, l'une des plumes de la Commune, en particulier dans *La*

Sociale, quotidien du soir paru et disparu avec la Commune, du 31 mars 1871 au 17 mai 1871. Très prolifique, elle y publiait jour après jour un édito, en particulier sur la place des femmes dans la société en devenir, n'hésitant pas à ferrailler avec certains élus ou défenseurs de la Commune, trop misogynes à ses yeux. *Toutes avec tous, Pas de conciliation, Les soldats de l'Idée, La Révolution sans la femme*, les titres étaient percutants.

André Léo incarne cet autre bond en avant de la Commune, l'irruption plurielle de journalistes et éditorialistes femmes dans la presse : à ses côtés, on trouve les signatures de Maria La Cécilia, Paule Minck, la citoyenne Reidenbreth, ou encore Louise Michel... Certes en 2024, la parité n'est pas loin d'être atteinte parmi les titulaires de la carte de presse, mais dès qu'il s'agit de visibilité, d'égalité salariale, d'échelon dans la hiérarchie, la place des femmes s'effondre. Et avec une concentration économique aussi poussée, la liberté de la presse vit de bien mauvais jours. Alors tentons de recommencer à rêver, comme au printemps 1871.

✦ SYLVIE BRAIBANT

EN COUVERTURE

La presse pendant la Commune

Montage de Cecil Babouïène





PARCOURS DU 18 MARS 2024

Notre parcours traditionnel du 18 mars sera consacré au thème de **la presse et la Commune**.

En ces temps où les moyens d'informations sont de plus en plus soumis au pouvoir de l'argent et où les faits sont filtrés par les idéologies, il est bon de se souvenir de ce que fut la bataille de l'information sous la Commune. La presse y fut à la fois un moyen de mobilisation du peuple et un instrument d'exercice de la démocratie.

Nous y mettrons en avant la figure d'André Léo, dont nous célébrons le 200^e anniversaire de la naissance cette année, qui fut une écrivaine, une journaliste et une combattante résolue de la liberté de la presse sous la Commune.

- Notre parcours débutera à 18 heures en face de la Bourse de commerce.

Nous déambulerons pendant 2 heures dans les rues du quartier des imprimeries du 2^e arrondissement. Nous passerons par :

- la rue du Coq Héron d'où sortit *l'adresse au travailleur des campagnes* d'André Léo
- la rue d'Aboukir où était imprimé *Le Cri du peuple* de Jules Vallès
- le 123 rue Montmartre où de nombreux journaux versaillais étaient imprimés
- la célèbre rue du Croissant qui était un creuset de journaux communards
- la rue des Jeûneurs qui abritait des imprimeries ouvrières
- la rue du Sentier pour rejoindre le boulevard Poissonnière
- la rue du Faubourg Montmartre qui abritait une importante imprimerie

Fin du parcours vers 20 heures à l'entrée de la Cité Bergère.



ANDRÉ LÉO

LIBERTAIRE RÉALISTE

PREMIÈRE PARTIE

Il y a des pages aussi belles que les plus belles de George Sand, même force, même ampleur, et même simplicité ; moins d'idéalité peut-être. Cet éloge est paru en 1863 après le deuxième roman d'André Léo *Un mariage scandaleux* dans le journal *le Constitutionnel*. La comparaison entre les deux romancières est pertinente, même utilisation d'un pseudonyme masculin, même éducation soignée et même engagement révolutionnaire, mais une génération les sépare. La première participe à la révolution de 1848, la deuxième à la Commune que réproouve la première retournée dans l'isolement de sa belle maison aristocratique de Nohant.

Une jeunesse studieuse et campagnarde

Léodile Béra naît en 1824 à Lusignan dans la Vienne. Sa famille, nombreuse, est de bonne bourgeoisie : grand-père avocat franc-maçon, père officier de marine puis notaire, mère catholique. Restée jusqu'à 27 ans dans le milieu familial, Léodile se nourrit de l'imposante bibliothèque familiale constituée dès le 18^e siècle avec les Encyclopédistes, Rousseau, Voltaire puis Saint-Simon. Elle écrit son premier roman *Une vieille fille* qui exalte l'amour choisi et s'oppose au mariage traditionnellement imposé. Elle entrevoit la liberté à travers la personnalité d'un disciple de Pierre Leroux, auteur d'articles dans *La Revue sociale* du philosophe, ouvrier fondateur d'une colonie de 80 personnes à Boussac dans la Creuse. Grégoire Champseix, né à Treignac en Corrèze a écrit *Lien de l'Homme et de l'Humanité* et en 1847, un article sur le droit des Femmes dans *l'Éclaireur de l'Indre* avec Pauline Roland, elle aussi membre de la communauté de Boussac. En mars 1849, il est à Poitiers au moment du pro-

cès d'insurgés républicains de Limoges. Il prend leur défense dans le journal *Le Peuple* ce qui lui vaudra une peine de prison. Pour y échapper, il s'exile en Suisse où Léodile le rejoint après une longue correspondance. Ils se marient en 1851 près de Lausanne où Grégoire est instituteur. L'aventure commence, elle s'habille en homme pour des randonnées en montagne avec son mari. Deux jumeaux, André et Léo naissent.

Léodile signe Léo son premier roman qui paraît à Bruxelles.

Amnistié en 1860, Grégoire Champseix retourne en France à Paris où il s'applique à installer un appartement dans la maison qu'il occupe avec les frères Reclus dans le quartier des Batignolles tandis que son épouse retrouve sa famille en Poitou. Elle fait paraître un second roman *Un mariage scandaleux* à compte d'auteur.

Une romancière célèbre

Grégoire Champseix meurt, probablement d'un cancer, en 1863. Léodile prend alors le



Léodile Béra (André Léo) jeune

pseudonyme d'André Léo et fait paraître en rafale plusieurs romans tandis qu'elle place les jumeaux séparément dans des familles amies en province. Rééditions, parutions en feuilletons, articles de presse se succèdent. Le grand sujet de ses écrits est *l'amour vrai*, celui de *cœurs sociaux qui se découvrent dans l'action en faveur des opprimés* comme le résume Alain Dalotel qui fut adhérent de notre association et auteur d'un livre monument sur André Léo. Sa position féministe se précise, pour elle le mariage est *un esclavage légal*, les corsets et les crinolines des entraves à la liberté, l'amour-passion un piège tout comme le jeu de la

séduction. Cependant la liberté est possible dans le respect de la vie privée, l'ouvrier et le paysan lui semblent plus purs moralement que le bourgeois. Elle adhère en 1865 au parti socialiste et dès que les réunions publiques sont autorisées, André Léo y multiplie les conférences pendant que Paule Minck fait des discours enflammés. Elle tient salon tous les jeudis dans son appartement, rue Nollet, aux Batignolles. Elisée Reclus lui fait un compte-rendu quand elle ne peut pas se rendre aux réunions : *hier soir, c'était la 10^e ou la 11^e réunion sur le travail des femmes... toujours la même grossièreté dans les interruptions*. En

effet, elle écrit sans arrêt à ses enfants, ses amis, ses relations, elle polémique avec Proudhon qui prétend démontrer la triple infériorité de la femme : physique, intellectuelle et morale. Elle rédige un manifeste pour demander *l'égalité devant la loi, l'égalité dans le mariage, l'égalité dans le travail* lu le 6 juin en public par un homme. Un jeune ouvrier teinturier, Benoît Malon, ébloui, le signe.

En janvier 1869, apparaît « *La société de revendication des droits de la femme* » fondée paritairement par sept femmes et sept hommes et où se retrouvent Louise Michel et Elie Reclus pour la création d'une école de la démocratie et la réforme du code civil napoléonien. Dans cette effervescence véritablement pré-révolutionnaire, elle devient plus journaliste que romancière, collaborant au journal *Le Droit des femmes* fondé par Léon Richer

Leodile Bera (Leodile Champseix), avec son premier mari, Gregoire Champseix (mort en 1863) et ses deux fils jumeaux André et Léo Champseix



dans lequel paraît un traité *La femme et les mœurs : liberté ou monarchie*. Cependant, la même année paraît un roman étonnant *Aline-Ali* qui démontre avant Simone de Beauvoir qu'on ne naît pas femme mais qu'on le devient par culture.

✶ EUGÉNIE DUBREUIL

Fernande Gastaldello, *André Léo, femme écrivain au 19^e siècle*, 2001 ; Alain Dalotel, *André Léo, la Junon de la Commune*, 2004 ; André Léo, *Aline-Ali*, roman disponible à la bibliothèque des Amies et Amis. Tous ouvrages par les Éditions du Pays chauvinois

André Léo, *Écrits politiques*, introduction de Gérard Dittmar, Éd. Dittmar, 2005 ; André Léo, *La Guerre sociale*. Ces deux derniers ouvrages sont disponibles à notre local parisien.

Signature d'André Léo

TROIS ANS AVANT LA COMMUNE, UN RÊVE DE JOURNAL

« Tandis que poussent au soleil, chaque jour, feuilles politiques et lettrées, s'adressant toutes à cette partie du public français qui a fait ses classes quelque part, mon rêve, déjà vieux, et qui date, pour tout dire, des merveilleuses destinées que nous a faites le suffrage universel, mon rêve est un humble journal du dimanche, à cinquante-deux sous par an.

Journal comme pas un autre, nourri de faits et d'idées, sobre de mots, dont chaque numéro contiendrait une page d'économie sociale, un petit examen des lois, une biographie d'homme utile, un peu d'hygiène, un peu de science, un cours agricole et une causerie familière sur les faits de la semaine écoulée. Le tout, mis à la portée des rustiques lecteurs, non par une imitation maladroite de leur langage, mais à force de simplicité, voire même, s'il se peut, de précision, d'élégance et d'harmonie. Le fait divers y aurait sa place, mais choisi et commenté ? Les disputes religieuses et les personnalités politiques en seraient bannies ; on s'occuperait simplement, dans le milieu où nous sommes, en pleine évidence et en plein jour, de justice, religion de tous les temps, pierre de touche de tous les partis. »

Extrait d'*Aline-Ali*, roman feuilleton paru à l'automne 1868 dans le quotidien *L'Opinion Nationale*, un journal créé par des saint-simoniens.

Ce roman qui montre la différence de traitement pour un article selon que l'on est une femme, en l'occurrence Aline ou un homme, Ali, a été écrit en même temps que se tenaient au Vauxhall une douzaine de réunions sur l'économie sociale, les sujets de politique et de religion étant interdits.

André Léo a fait paraître plusieurs comptes-rendus de ces réunions dans *L'Opinion Nationale* dont Les séances du Vauxhall sur le travail des femmes le 18 juillet 1868.



Il y a précisément un siècle, Albert Londres réunissait dans *Au bagne* les articles qu'il avait adressés au *Petit Parisien* depuis Cayenne. Son enquête sur la transportation – qui ne doit pas être confondue avec la déportation – connut un énorme retentissement en révélant « l'absolue folie » de cette peine instaurée en 1854 afin de purger la métropole de ses « indésirables ». À partir de 1867, en raison de l'état sanitaire en Guyane, ravagée par les fièvres, les condamnés « européens » seront systématiquement dirigés vers la Nouvelle-Calédonie. De 1864 à 1897, date de la « fermeture du robinet d'eau sale », exigée par son gouverneur, la colonie pénale du Pacifique reçut 21 204 forçats : parmi eux 326 communards, soit 8 % des exilés politiques.

La révélation d'une « situation affreuse »

Le bagne néo-calédonien, que le journaliste n'a pas visité, ne le cédait en rien à la férocité de son aîné guyanais, et ce sont des forçats communards qui, les premiers, donnèrent la parole à tout un peuple sans voix. Il n'est que de lire Allemane, Brissac ou Da Costa pour savoir ce que fut le sort tragique des « politiques », qui vécurent leur première humiliation à Toulon, affublés de la livrée du bagne : casaque rouge, pantalon jaune foncé, bonnet rouge ou vert, suivant la condamnation à temps ou à perpétuité.

Arrivés au pénitencier-dépôt de l'île Nou, mêlés à la « lie du bagne » et confrontés à la haine des surveillants militaires, ils endurèrent de telles tortures morales et physiques que, dès mars 1873, dans une lettre collective rédigée par Maroteau et cosignée par Giffault, Humbert et Trinquet, ils tentèrent d'alerter l'opinion publique sur leur sort. Bauër, condamné à la déportation dans l'enceinte de la presqu'île Ducos, que rejoindront Louise Michel et Nathalie Le Mel à la fin de

la même année, fut chargé de relayer leurs doléances : *Nous souffrons tous les désespoirs et toutes les misères. Nous sommes sans contact, sans relations, sans correspondance, éreintés, affaiblis, en butte aux brutalités d'une chiourme immonde. On nous réserve les plus rudes travaux et les besognes les plus humiliantes ; à la moindre faute, nous sommes menacés d'être déchirés par le fouet du bourreau. Nous vous demandons à tous de faire ce que nous ne pouvons faire nous-mêmes, de faire connaître à la France nos malheurs et de protester contre les traitements que nous subissons.* Et Maroteau d'évoquer le cas du « pauvre Urbain », ancien membre de la Commune, qui foula le sol néo-calédonien dès avril 1872, soit cinq mois avant les premiers déportés.

Une épreuve interminable

À peine débarqué, Raoul Urbain fut versé dans la 4^e classe, « l'enfer dans l'enfer », aux côtés des droits communs les plus dangereux. Il ne quitta ce peloton de correction que 13 mois après, et, à la faveur de sa bonne conduite, fut promu à la 1^{re} classe, en janvier 1878 : *C'est le bâton de maréchal que j'ai mis plus de six ans à conquérir et que le moindre revers peut me faire perdre, confié à sa sœur l'ancien instituteur employé comme écrivain à la fin de son séjour au pénitencier. Toutes les injures, les plus grossières, je les ai entendues ; toutes les menaces, je les ai endurées ; toutes les haines s'en sont donné à cœur joie. Les coups seuls m'ont été épargnés jusqu'à présent.*

Ce n'est qu'en juin 1879 que le gouvernement se soucia de rappeler à l'administration pénitentiaire que *les châtiments corporels ont un caractère de barbarie qui révolte les esprits civilisés !* Si Urbain n'en fut pas victime, il est des « politiques » qui subirent la bastonnade, et, quand la commission d'enquête parlementaire

sur le régime disciplinaire des pénitenciers ouvrit ses travaux, le 9 juin 1880, le premier témoin qu'elle demanda à entendre fut l'ancien médecin Isidore Le Prévost : révoqué à cause de ses liens avec les communards, il avait alerté Victor Hugo, dès son arrivée à Paris en janvier 1875, sur les *plaintes qu'on étouffe là-bas*. En dépit des faits très graves relevés à

la charge de la garde-chiourme, lors de l'audition d'une vingtaine de transportés, l'enquête ne déboucha sur aucune condamnation.

Il reste que la plus terrible des tortures demeurait l'affreuse promiscuité avec les droits communs : *Partager avec eux tous les instants de la vie, voilà un supplice devant lequel l'imagination s'arrête, impuissante à en exprimer l'horreur. La mesure qu'indique l'humanité est aussi facile que peu coûteuse à réaliser : il existe, en effet, des camps tout préparés (notamment à la presqu'île Ducos), dans lesquels les transportés de la Commune pourraient être réunis sans frais et sans qu'il en résulte aucune difficulté pour la surveillance dont on croirait devoir les entourer.*

Le 22 juillet 1879, les premiers forçats politiques traversèrent enfin l'étroit bras de mer qui sépare l'île Nou de la presqu'île Ducos, où une réception fraternelle leur fut réservée par les « blindés » qui y demeuraient après les départs massifs du mois de juin. Encore leur avait-il fallu répondre, avant leur délivrance, à un questionnaire jugé, non sans raison, « grotesque », puisqu'il leur était demandé d'opter entre l'enceinte fortifiée et l'île Nou, avec la *conservation de leurs emplois* [sic]. Il se serait trouvé un pauvre hère pour préférer le bagne !

Bagnes coloniaux



Travaux forcés ou revendiqués

Les transportés politiques furent les seuls à être astreints à une besogne quotidienne et, de ce fait, selon Da Costa, le bagne s'était trouvé *en avance sur le socialisme contemporain* puisque la journée de huit heures y avait déjà été instaurée : quatre heures le matin, quatre heures l'après-midi, soit pour la majorité des forçats une journée de corvées vouées à des travaux d'utilité publique. Les tâches les plus ingrates sont contenues dans le parcours

d'Urbain qui fut, *tour à tour, terrassier, cantonnier, débardeur, bûcheron, bête de somme (voire bête de trait), casseur de pierres, charpentier, manœuvre, porteur d'eau, etc.* J'ai été à ce qu'on appelle à juste titre "travaux de fatigue".

Rien de tel, évidemment, pour les déportés, et l'analyse, au ministère de la Marine et des Colonies, de leur correspondance à partir de mars 1875 révèle que le manque absolu de travail fait l'objet de plaintes répétées. Pourtant le gouverneur de La Richerie, en poste au moment de leur arrivée, avait inféré d'une loi datant de 1850 que l'État se devait de *fournir du travail rétribué à tous ceux qui lui en demanderaient*, mais le département de la Marine, soucieux de ne pas obérer son budget, le désavoua, en affirmant contre la lettre du texte, que *la déportation ne crée pas le droit au travail. Ce serait renouveler le scandaleux spectacle des Ateliers nationaux de 1848.*

Au lieu d'être condamnés aux travaux forcés, nous l'étions à l'oisiveté forcée, écrit le polémiste Henri Rochefort dont l'évasion, en avril 1874, avait d'ailleurs durci les conditions d'existence de ses 3 800 camarades déportés... Ces derniers, contrairement aux bagnards, n'en « jouissaient » pas moins, sur la presqu'île Ducos, *de toute la liberté compatible avec la nécessité d'assurer la garde de leur personne et le maintien de l'ordre, et, à l'île des Pins, d'une liberté qui n'a pour limite que les précautions indispensables pour empêcher les évasions et assurer la sécurité et le bon ordre.* Le nombre des suicides témoigne assez de la profondeur de leur détresse, mais il ne fait guère de doute, pour Da Costa, que leur désœuvrement l'a aggravée.

En juin 1878 encore, une lettre était adressée par sa sœur à « M. Urbain, déporté ». La recevant en septembre, il s'empressa de lui répondre : *Il y a là une erreur que je conçois, car je*

sais combien facilement en France on confond notre situation avec celle des condamnés à la déportation. Cependant, la lettre ne pouvait manquer de me parvenir, d'autant que les bureaux administratifs avaient eu la délicate attention d'ajouter la mention : "Condamné aux travaux forcés, île Nou". Tu ne peux guère, ma pauvre Hortense, saisir toute la douceur de ce procédé. Pour moi, les sept ans écoulés ne m'y ont pas rendu insensible.

Jamais aux antipodes ne persista une telle ambiguïté, et Louis-José Barbançon, dans une somme d'un millier de pages sur *Le Mémorial du bagne*, n'en concède qu'une à Louise Michel qui, en Nouvelle-Calédonie, *n'est pas considérée comme une bagnarde.* Lectrice de *La Divine Comédie*, la « grande citoyenne » ne s'y trompait pas, désignant, depuis l'enceinte fortifiée, le pénitencier-dépôt de l'île Nou comme *le plus sombre cercle de l'enfer.*

■ YANNICK LAGEAT

Barbançon L.-J., *Le mémorial du bagne calédonien*, Tahiti, Au vent des îles, 2020, 2 t., 1 093 p.

Da Costa G., *La Commune vécue : 18 mars-28 mai 1871*, Paris, Ancienne Maison Quantin, 1905, t. III, 425 p.

Londres A., *Au bagne*, Paris, Albin Michel, 1924, 287 p.

Lucien Descaves Papers et Louise Michel Papers, International Institute of Social History, Amsterdam.

Michel L., *La Commune*, Paris, La Découverte, 2015, 476 p.

DE LA FAVEUR À LA DISGRÂCE : LE GOUVERNEUR LA RICHERIE



Louis Eugène Gaultier de La Richerie quitta le service actif en 1880, année où Édouard Manet s'attela à une composition représentant six hommes gagnant un trois-mâts ancré en rade de Nouméa. Pour le malheur de l'ancien gouverneur de Nouvelle-Calédonie, se trouvait parmi les évadés Henri Rochefort, dont la notoriété lui fut fatale. Exécutant zélé, quoique parfois sceptique, des directives ministérielles, La Richerie servit de bouc émissaire. Aussi, avant sa mort en 1886, veilla-t-il « à transmettre intact à ses enfants le patrimoine de son honneur ».

Une carrière d'administrateur

Né en 1820, à Fort-de-France, il fut promu capitaine de frégate dès l'âge de 35 ans, après avoir été attaché en Guyane au service de la transportation, et capitaine de vaisseau en 1869, après avoir assumé le commandement des établissements de l'Océanie. S'il est exagéré d'affirmer avec François Jourde qu'il « n'avait jamais navigué », ce sont ses services à terre qui lui valurent

d'être nommé, en juin 1870, par décision impériale, à Nouméa, où, à peine arrivé à son poste, il dut célébrer la proclamation de la République.

Un décret de 1863 avait fait de l'archipel des antipodes une colonie pénitentiaire, et, à partir de 1867 et pendant 30 années, il accueillit les forçats « européens », sans que se vérifie l'espoir placé dans la concession de terres aux anciens condamnés, qui, devenant propriétaires, « se moraliseraient et formeraient une population régénérée ». Aussi, afin d'encourager la colonisation libre, La Richerie créa, en janvier 1871, un malencontreux permis qui autorisa l'occupation des terrains domaniaux sans attendre que la délimitation des « réserves indigènes » soit achevée. L'accaparement foncier fut essentiellement le fait de grands éleveurs dont les empiètements incontrôlés, en réduisant l'espace occupé par la population kanak, allaient être le ferment de l'insurrection de 1878. Quand elle se déclencha, le gouverneur avait quitté la colonie depuis quatre années, victime de la déportation qu'il avait été chargé d'organiser.

L'accueil des communards

La Seconde République avait promulgué, en juin 1850, la loi soumettant les auteurs de « crimes politiques » à un exil perpétuel dans une colonie pénitentiaire et établissant une distinction entre la « déportation simple » et la « déportation dans une enceinte fortifiée ». « Lorsque les événements survenus le 18 mars 1871 vinrent donner à la question de la déportation des proportions qu'elle n'avait jamais eues », le choix de la Nouvelle-Calédonie s'imposa. Le gouverneur fut avisé, en février 1872, de l'envoi d'« insurgés », avant même le vote de la loi qui, le 23 mars, désignait les lieux devant accueillir les condamnés des deux degrés, respectivement la presqu'île Ducos et l'île des Pins. Avec l'arrivée, en décem-

bre 1873, de la *Virginie* qui débarqua Henri Rochefort, les sept premiers navires avaient achevé 87 % des quelque 3 800 déportés.

Le ministre de la Marine adressa au gouverneur des directives détaillées, sachant pouvoir compter sur son « zèle » et son « intelligence » pour la réussite d'une expérience pénale inédite, mais il admettait qu'il lui faudrait « improviser dans une large mesure », et, de fait, tous les déportés ont témoigné de l'état d'impréparation dans lequel se trouvaient les lieux d'expiation à leur arrivée. Tout au plus le gouverneur s'autorisa-t-il à désapprouver le choix de l'emplacement de la presqu'île Ducos : « Ce serait pour ainsi dire mettre les condamnés dans Nouméa », mais, alors que les « blindés » ne pouvaient espérer quitter l'enceinte fortifiée qu'après cinq années, des déportés simples bénéficièrent, dès leur arrivée, de l'autorisation de séjourner sur la Grande-Terre : ils étaient près de 400 en décembre 1873. En l'occurrence, le gouverneur n'avait fait qu'appliquer diligemment les instructions, et ce fut sa perte.

L'évasion collective

On a peine à imaginer la popularité dont jouissait Rochefort qui fut un des plus vigoureux contempteurs de l'Empire. Quoiqu'il eût limité son activité sous la Commune au journalisme, il fut condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée. Hébergé dans la paillote que partageaient Olivier Pain et Paschal Grousset, il se montra peu disposé à s'y attarder : « L'auberge néo-calédonienne où le gouvernement nous avait claquemurés ne cadrait en rien avec nos habitudes parisiennes : nourriture insuffisante, service défectueux, manque absolu de confortable. Devant le peu d'égards que nous témoignaient nos aubergistes et l'insuccès de nos réclamations, nous prîmes une résolution énergique, celle de déménager "à la cloche de bois". » L'occasion fut offerte par Édouard Ballière et

François Jourde, tous deux déportés libres établis à Nouméa, qui, n'ayant pas tardé à envisager une « excursion en Australie », entreprirent des négociations avec le commandant du PCE (initiales de trois mots anglais : *Peace, Ease, Comfort*). Le 19 mars 1874, profitant de la baleinière avec laquelle un autre déporté, Charles Bastien, dit Granthille, assurait quotidiennement la livraison de vivres à la presqu'île Ducos, les trois « blindés » purent être recueillis en pleine nuit, et, à force de rames, les six fugitifs rejoignirent le trois-mâts. De retour à Nouméa, le 23 mars, le gouverneur apprit l'évasion et sa promotion au grade de commandeur de la Légion d'honneur. Il n'aurait eu aucune illusion sur le sort qui lui serait réservé : « *C'est une croix sur une tombe.* »

Le dénouement de l'« affaire »

La réaction gouvernementale ne tarda pas : le 14 avril, le contre-amiral Ribourt fut investi d'une triple mission : « *l'enquête sur les circonstances de l'évasion, les facilités que peut procurer le choix de la presqu'île Ducos, et la recherche d'un point qui pourrait lui être substitué avec avantage* ». Le 21 juin, le commissaire plénipotentiaire débarquait, armé de pouvoirs extraordinaires. Il commença par expulser de la Grande Terre tous les déportés simples, avant de dresser, à son départ, deux mois plus tard, la liste des « *suspensions, licenciements, révo-cations, destitutions, expulsions* ». Dénonçant un « abus de pouvoir », La Richerie fit connaître au ministre son refus de « *mettre à exécution des mesures entachées d'illégalité* », le justifiant par la désorganisation de ses services. Revenant inopinément à Nouméa, Ribourt apprit qu'il avait été décidé de mettre un terme, au moins temporaire, à l'épuration qu'il avait prescrite, et, fort irrité, informa le gou-

vernement de cet acte de « *désobéissance flagrante* ».

Le gouverneur fut rappelé en métropole, où il avait été précédé par Ribourt qui, ayant eu l'honneur d'être reçu en audience privée par le maréchal-président, lui soumit son rapport d'enquête. La Richerie, convoqué devant une commission « *chargée de recueillir ses explications au sujet des griefs qui lui sont imputés* », prit connaissance à Lorient, son port d'attache, de sa « révocation » de ses fonctions de gouverneur, sanction jugée encore trop légère par la presse réactionnaire, alors que sa mise à la retraite aurait été « *le minimum de ce que la conscience publique pouvait exiger* ». Ribourt l'ayant poursuivi de sa vindicte en faisant « fuiter » son rapport, sa victime se rebella en publiant un mémoire avec, en exergue, un verset de saint Luc : « *Il n'y a rien de caché qui ne doive être découvert ni rien de secret qui ne doive être connu* ». En dépit de la réaction indignée de l'amiral à la lecture d'un brûlot « *de nature à porter la plus sérieuse atteinte à sa considération* », le préfet maritime de Lorient continua de saluer en La Richerie un « *officier supérieur d'une valeur incontestable* », estimant « *fâcheux que des circonstances spéciales l'empêchent d'arriver au grade d'officier général* ».

Conclusion

L'intérimaire Alleyron s'étant empressé d'appliquer les oukases de Ribourt, le départ du réprouvé finira par inspirer quelque regret : « *S'être acquis une renommée sinistre de geôlier, écrit Henri Bauër, et finir, situation brisée, destitué pour excès de complaisance aux prisonniers, - voilà l'exemple des contrastes singuliers d'une carrière.* » La politique de rigueur fut poursuivie par Pritzbuër, qui renonça toutefois

au projet de transfert de l'enceinte fortifiée. Ironique, sinon provocateur, La Richerie se proposa à sa succession, dans une lettre au ministre de la Marine, en décembre 1877 : « *Je viens d'apprendre que votre intention serait de remplacer le gouverneur actuel. Je me permets de vous écrire pour vous offrir mes services dans ce poste difficile.* » Il n'ignorait rien, en effet, de la lourdeur de la tâche...

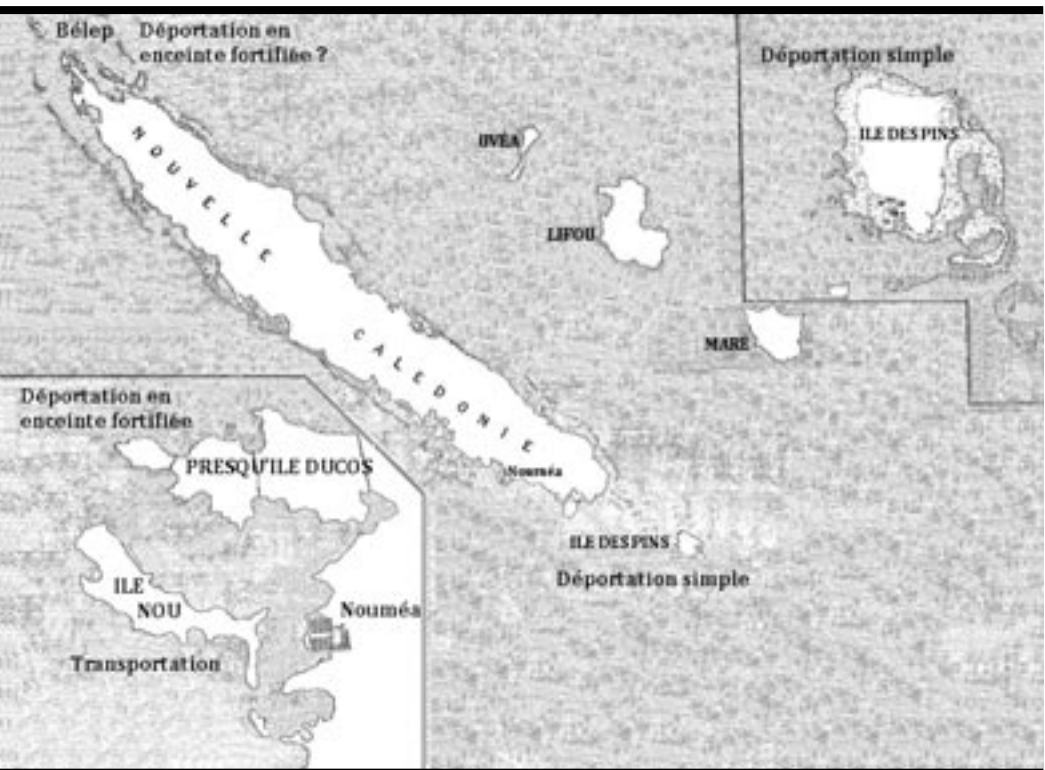
YANNICK LAGEAT

Serv. hist. Défense, Vincennes, dossier individuel MV CC7 ALPHA 980.

Notice sur la déportation à la Nouvelle-Calédonie. Imprimerie nationale, Paris, 1874, 192 p.

Bauër H., *Mémoires d'un jeune homme.* Charpentier-Fasquelle, Paris, 1895, 322 p.

Rochefort H., *Les aventures de ma vie.* Paul Dupont éditeur, Paris, t. III, 1896, 366 p.



AMÉLIE, MARCELLIENNE OU MAXIMIENNE ? UNE IDENTITÉ USURPÉE

En 1872, parmi les comptes-rendus des procès des conseils de guerre jugeant les communards, on retrouve le nom d'Amélie Clairiot condamnée à mort par le 6^e conseil de guerre pour avoir participé à l'exécution d'un gendarme le 26 mai 1871 à la Roquette.

Quelques articles de presse relatent cette condamnation¹ : « *Après un quart d'heure de délibération, le conseil rend un jugement qui condamne la fille Clairiot à la peine de mort.* »

Rien dans les traits d'« Amélie » ne trahissait une quelconque férocité. Aucune hésitation de sa part pour répondre au président en indiquant qu'elle avait rencontré une femme en larmes, tenant son enfant par la main. Cette dernière avait entendu dire qu'un homme avait été arrêté et qu'elle craignait qu'il fût son mari : « *C'était la femme d'un gendarme. Nous nous dirigeâmes vers la Roquette pour voir l'homme dont il s'agit. Je craignais aussi que ce ne fut le nommé Sauzer [ou Sauger], mon amant qui faisait partie de la garde républicaine.* »

« Amélie » ne fut pas en mesure de donner le nom de la femme du gendarme.

Face à l'accusation de port d'armes et d'uniforme, elle expliqua qu'elle s'était saisie d'un fusil parce que le garde à l'entrée de la prison lui avait dit : « *On n'entre pas ; encore si tu étais citoyenne ! ... Si tu prenais un fusil.* »

Un enfant de 15 ans lui mit une cartouchière à la ceinture. Elles entrèrent mais ne purent voir le gendarme et ressortirent.



Au dehors, « Amélie » jeta le fusil, mais un garde ivre la dénonça comme traîtresse. Elle fut empoignée et menacée d'être fusillée. Conduite à la mairie du 11^e arrondissement, on la relâcha.

Son amant, nommé Sauger, est interrogé. Il déclare qu'« Amélie » est venue le voir trois fois à Versailles pendant la Commune et qu'elle n'avait pas participé au soulèvement. Elle lui avait raconté le chagrin qu'elle avait eu lors de l'exécution d'un garde de Paris le 18 mars rue de Rivoli.

Un nommé François Cady, surveillant à la prison des jeunes détenus, affirmait reconnaître « Amélie » et notamment qu'elle s'était armée d'un fusil et d'une cartouchière, alors que le gendarme

était au greffe de la Roquette. Il certifia qu'elle était la seule femme dans la cour de la prison.

Une dame Athanase, cuisinière à Saint-Denis de son état, reconnaissait également « *la femme Clairiot* » comme étant celle qui se tenait dans la prison de la Roquette pendant qu'on décidait du sort du gendarme.

L'identité réelle d'Amélie

Après le jugement, il apparut que l'identité d'Amélie avait été usurpée par l'une de ses connaissances nommée Marcellienne Expilly. Probablement informée, la famille d'Amélie intervint afin de faire rectifier les choses le 10 septembre 1872.

Marcellienne était une enfant trouvée déposée à l'Hôtel Dieu d'Auxerre le 15 novembre 1848.

Elle s'était mariée le 12 mai 1868 à Charbuy avec Eugène Adolphe, enfant trouvé comme elle, originaire de la région parisienne et placé comme domestique à Charbuy.

Marcellienne est identifiée dans le Maitron² ainsi que dans la base de Jean-Claude Farcy^{2bis}.

On y apprend notamment qu'elle aurait abandonné son mari pour rejoindre la capitale.

Son portrait est connu³ au travers d'une photographie réalisée en 1871 par Ernest Appert et conservée à la bibliothèque de la Northwestern University, sous le nom de Clériot.

Dans le *Journal officiel* du 22 janvier 1873, une autre identité apparaît pour Marcellienne : « *la*

nommée Expilly, femme Adolphe, dite femme Clouet [...] ». Le rapport de la commission des grâces reproduit dans le tome XLIV des annales de l'Assemblée nationale, indique la commutation de la peine prononcée contre « *Expilly Maximilienne* (sic) *femme Adolphe* »⁴.

Son dossier est consultable dans la base des bagnards des archives nationales d'outre-mer (ANOM)⁵. Ce document indique que le 15 novembre 1872, la peine de Marcellienne fut commuée en travaux forcés à perpétuité et qu'elle fut déportée en Guyane en 1873. Partie de Toulon le 1^{er} septembre 1873, elle arriva le 12 octobre suivant et fut internée aux Îles du Salut.

On y relève qu'elle bénéficia de la remise du reste de sa peine en vertu du décret d'amnistie du 10 juillet 1880⁶, et une autre mention⁷ qui indique que Marcellienne est « *passée en 4^e catégorie - 2^e section le 30 Xbre [décembre] 1880* », signifiant qu'elle était libre de retourner en métropole.

Par choix ou par obligation, faute d'un pécule suffisant lui permettant de payer son voyage de retour, Marcellienne semble être restée en Guyane⁸.

Si aucune trace d'un décès n'a pu être trouvée entre 1880 et 1905 (dernière année consultable en ligne), en revanche une de ses enfants prénommée Eugène, probablement née pendant sa captivité, est décédée le 9 août 1888 à Cayenne⁹, « *à l'hospice du camp Saint-Denis sis banlieue Est de la ville* ».

CHRISTOPHE LAGRANGE

(1) Tels que *le Temps* et *le Corsaire* du 3 juillet 1872, *le Droit*, journal des tribunaux du 4 juillet 1872, ou encore *le Constitutionnel* du 5 juillet 1872 - Gallica - BNF ; (2) *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier* de Jean Maitron maitron.fr/spip.php?article140550 ; (2bis) communards1871.fr/index.php?page=fiches/notice&individu=24694&liste=recherche_nom_expilly# ; (3) Les références de la photographie sont indiquées à la suite de la notice concernant Marcellienne Expilly dans le *Petit dictionnaire des femmes de la Commune - Les oubliées de l'histoire* par Claudine Rey, Annie Gayat et Sylvie Pepino - Éditions le bruit des autres ; (4) gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k96964371 ; (5) ANOM - Bagne - Registre H2381 - Matricule 264 ; (6) gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k62240489 ; (7) Mention à rapprocher de celle figurant dans le dossier de Marie-Jeanne Moussu, épouse Gourier, elle-même restée en Guyane postérieurement au décret de juillet 1880 et décédée à St-Laurent-du-Maroni en 1891 ; (8) cf. La vie au bagne - Hélène Taillemite journals.openedition.org/criminocorpus/183 ; (9) ANOM - Cayenne - Registre des décès 1888 - Acte n° 285. Aucun acte de naissance n'a pu être trouvé sur les registres conservés aux ANOM.

HOMMAGES DU COMITÉ GARD-CÉVENNES

Le 7 octobre fut une journée bien chargée et une belle réussite. À 14 h 30 dans le grand auditorium de Carré d'Art où se pressait près d'une centaine de personnes, pour une bonne part d'entre elles peu habituées de nos rencontres, notre ami Raymond Huard, professeur émérite des Universités, nous a parlé d'un cordonnier communal nîmois, Napoléon Gaillard. En plus des sources habituelles, Raymond Huard a pu utiliser des documents jusque-là peu connus, en particulier des échanges épistolaires. Ces nouvelles sources ont permis de mieux cerner la personnalité et le rôle de Napoléon Gaillard, infatigable militant. À 16 h 30 La Commune s'enjazz. C'est au temple de l'Oratoire, dans le quartier de la Placette de forte tradition républicaine, que nous nous sommes retrouvés dans un lieu où nous avons, très certainement, marché sur les pas de L.-N. Rossel qui a dû fréquenter ce temple construit dans les années 1840. Un auditoire d'une petite centaine de personnes a pu écouter et applaudir le « Valérie Hebey jazz trio ». Ce trio de musiciens de grand talent a su enjazzer les chants de la Commune. À notre demande, ils ont retravaillé les chansons, mis en musique certains textes et réalisé un travail extrêmement original. Merci à Valérie Hebey (chant), Julio Laks (piano), Giovanni Licata (contrebasse).

Le 25 novembre : Gaston Crémieux et Louis-Nathaniel Rossel. Devant sa maison natale, nous avons rendu hommage à Gaston Crémieux, avocat, journaliste, dirigeant de la Commune de Marseille. Il a été procédé à la lecture de certains écrits de ce militant fusillé le 30 novembre 1871 au Pharo. Le projet de pose d'une plaque commémorative sur cette maison avance, à notre initiative avec l'accord



du propriétaire, et la participation du barreau des avocats de Nîmes, du Grand Orient, de la mairie de Nîmes.

Puis nous nous sommes rendus au cimetière protestant devant la tombe de Louis-Nathaniel Rossel pour honorer celui qui fut délégué à la guerre de la Commune de Paris, fusillé à Satory le 28 novembre 1871. Seul officier de l'armée d'active à rejoindre la Commune. Dès qu'il est informé des événements du 18 mars il quitte le camp de Nevers et écrit au ministre de la guerre : « Il y a deux partis en lutte dans le pays, je me range, sans hésitation, du côté de celui qui n'a pas signé la paix et qui ne compte pas dans ses rangs de généraux coupables de capitulation ».

Après la lecture de cette lettre, ce fut celle de la « Complainte de Rossel ».

Merci à tous les intervenants

COLLOQUE EN BERRY

En Indre, la laïcité, valeur de la Commune bien d'actualité, a été à nouveau fêtée, toujours sur l'initiative des Amis et Amies et en partenariats de mouvements d'éducation populaire, le 14 décembre à la MJCS de La Châtre devant un large public, très diversifié. La forme, volontairement participative, a alterné des moments de repères chronologiques historiques, de lectures et de chansons : l'implication de trois jeunes lycéennes sensibilisées a été fortement applaudie.

Le Cher a procédé aux traditionnelles commémorations de Ranvier à Baugy et de Vaillant à Vierzon, avec, pour l'un, un grand progrès quant à sa sépulture, et, pour l'autre, une commémoration unique en France où alternent le PS et le PC (cette année), sous le signe de la paix et de l'unité dans l'esprit du grand communal.

Le temps fort de notre début d'année, sera la première journée de notre colloque sur deux jours au Centre des Congrès Champs-Élysées d'Issoudun, boulevard Roosevelt, le samedi 23 mars, ensuite à Bourges le samedi 25 mai, intitulé « Nouvelles approches historiques de la Commune de Paris-1871 » et placé sous la présidence d'honneur respectivement de Claudine Cerf et de Jean-Louis Robert, les responsables du comité en assurant l'animation.

Le programme en est exceptionnel, voici celui d'Issoudun le 23 mars :

9h15-9h45 : collation matinale

10h - Quentin Deluermoz :
« Inter-connexions sur la planète au moment de la Commune et répercussions aujourd'hui »

11h00 - Chloé Leprince :
« Nouvelles perspectives sur les femmes de la Commune »

12h00 - Vin d'honneur et déjeuner

14h15 - Jérôme Quaretti : « L'espace d'un instant ? Le mouvement communaliste et la province rurale en 1870-1871 »

15h15 - Florence Gauthier : « C'est bien la culture politique populaire qui a donné sa forme à la Commune de 1871 : une Constitution communale »

16h15 - Ludivine Bantigny : « La Commune au temps présent »

17h15 - « Regards locaux » par le Comité du Berry des Amies et Amis de la Commune 18h30-19h30 - Soirée festive - Cabaret communal. - Chansons originales sur la Commune : Le Luxe Communal Duo - Lectures et théâtre

19h30 - Dîner participatif. Entrée libre avec possibilité de s'inscrire au repas du midi en contactant le comité du Berry, la lettre mensuelle de début mars le précisant.

Nous espérons la présence de beaucoup d'amis.e.s. Les interventions seront suivies des questions du public.

Notre blog *Vaillantitude* en l'année 2023 est intervenu en 48 chroniques (textes, photos, vidéos).

✦ **JEAN ANNEQUIN, MICHEL PINLAUT,
JEAN-MARIE FAVIÈRE**



VOYAGE À SAINT-ÉTIENNE

Cette année, les Amies et Amis de la Commune de Paris 1871 avaient choisi Saint-Etienne comme destination de notre traditionnel voyage.

La région de Saint-Etienne est une terre de luttes où de grandes grèves se succédèrent, notamment celle des mineurs. Et à Saint-Etienne, but principal de ce voyage, eut lieu une éphémère Commune du 24 au 28 mars 1871.

Ce 18 novembre, un groupe de 31 personnes a donc pris un départ matinal en train de Paris-Gare de Lyon. A l'arrivée nous avons retrouvé nos amis du Berry ainsi que quelques amis qui avaient préféré venir en voiture et nous nous sommes installés au centre international de séjour Wogenscky, notre lieu d'hébergement pour les deux jours.

En début d'après-midi, tout le monde s'est mis en route en direction de la Bourse du Travail où nous attendaient nos hôtes de l'IHS-CGT Loire qui ont édité un petit livret sur la Commune de Saint-Etienne, remis aux participants.

La Bourse du Travail stéphanoise, qui date de 1902, est un bâtiment remarquable dont la façade, les toitures, le péristyle, la salle Sacco et Vanzetti et la salle des fêtes ont fait l'objet d'une inscription aux monuments historiques en 2002. Nous avons pu notamment admirer les deux sculptures de l'artiste stéphanois Zan *La grève* et *Le grisou* dans la salle où se sont tenues les conférences, la première de Daniel Jaboulay sur l'IHS-CGT et la Bourse du Travail de Saint-Etienne et la deuxième de Jacky Henry, sur la Commune de Saint-Etienne.

De retour en fin d'après-midi au Centre Wogenscky, une autre conférence nous a fait découvrir l'histoire de la ville et ses activités industrielles, la passementerie, les mines, les armes et les cycles.

Après un diner convivial en compagnie des Amis de Benoit Malon, nous avons écouté avec plaisir la Compagnie Coin de Rue interpréter des chants de la Commune repris en chœur par notre petite troupe.

Le lendemain, après une nouvelle déambulation dans Saint-Etienne, nous attendait la visite du passionnant musée de la mine Couriot, installé dans les locaux du dernier puits stéphanois fermé en 1973. Nous y avons exploré, en compagnie d'excellents guides, les bâtiments historiques de l'ancien site minier ainsi qu'une galerie reconstituée nous transportant dans l'univers des mineurs d'autrefois.

Mis en appétit par ces pérégrinations minières, nous avons apprécié le déjeuner dans le restaurant traditionnel *La Fourchette Gourmande*, nouvelle occasion d'échanges fraternels.

Enfin les Amis de Benoit Malon nous ont servi de guides à travers les rues de la ville avant de rallier la gare pour reprendre notre train vers Paris.

Cette courte mais intensive visite de Saint-Etienne a été une belle découverte pour nombre d'entre nous et la météo heureusement clémente nous a permis d'admirer la ville et de découvrir son histoire. Un grand merci à Catherine L'Helgoualch, chef d'orchestre de ce voyage réussi ainsi qu'à nos hôtes stéphanois.

Vivement l'année prochaine pour la découverte d'une autre terre communarde !

MARIANNE FELTRIN





BEAUMONT-SUR-SARTHE EXPOSITION SUR LA COMMUNE DE PARIS 1871 ET SOIRÉE « BALADES BELMONTAISES AUX 18^E ET 19^E SIÈCLES ».

Vendredi 10 novembre, après une visite commentée de l'exposition, quatre contributions se sont succédé. Tout d'abord, notre camarade Francis Gustave, né dans la commune, a présenté le contenu de son mémoire de maîtrise de 1976 à l'Université du Maine : « *Beaumont-sur-Sarthe au 17^e siècle (1690-1790), démographie, économie, société* ». Puis Gaby Lamberdière, conseiller municipal et féru d'histoire, auteur de « *La guerre de 1870-1871 en Sarthe, la vie quotidienne des Belmontais sous 57 jours d'occupation prussienne* » a expliqué, photos à l'appui, le développement de la ville sous le Second Empire à la suite de l'arrivée du chemin de fer en 1856.

Ensuite, il revenait à Gérard Désiles de développer, à la suite des recherches de notre association sarthoise, quels furent les échos en Sarthe des événements des 72 jours de la Commune au travers de la presse locale de l'époque, qu'elle soit républicaine ou bonapartiste, des prises de position du conseil municipal du Mans et de la

version des faits donnée par le préfet Tassin dans sa contribution à l'enquête sur l'insurrection du 18 mars.

Pour conclure, Guy Blondeau abordait la répression féroce qui suivit la Commune de 1871. Il traça le portrait des six natifs de Beaumont et des onze autres, nés dans le canton, poursuivis pour avoir participé à la Commune de Paris. Parmi eux, un fut déporté en enceinte fortifiée en Nouvelle-Calédonie. La durée totale de son emprisonnement fut de 8 ans et 4 mois et demi. Un autre fut déporté simple à l'île des Pins et emprisonné pendant 4 ans et 6 mois, deux furent condamnés à de la prison (1 an et 4 mois ; 1 an), un fut condamné au bannissement, un décéda durant son emprisonnement, sept obtinrent un non-lieu et les renseignements manquent pour les quatre derniers.

Madame Léa Duval, maire et plusieurs adjoints nous firent l'honneur de leur présence.

6^E SOIRÉE D'HISTOIRE**AUTOUR DE LA NOUVELLE
HISTOIRE DE LA COMMUNE
DE PARIS 1871
DE JEAN-LOUIS ROBERT**

Nous étions 110 participants, le 4 décembre 2023, dans la salle de l'Auditorium de l'Hôtel de Ville de Paris, venus assister à cette 6^e soirée d'histoire, consacrée au dernier ouvrage de Jean-Louis Robert, l'un des présidents d'honneur de notre Association.

La première séquence permet à Jean-Louis de situer la démarche scientifique de sa trajectoire d'historien et son objectif de faire une histoire totale, au sens de l'école des Annales. Il faut distinguer les questions que l'historien se pose et les questions que les acteurs de l'évènement se posent, en plongeant dans les détails.

La parole est ensuite donnée à des « non-historiens » pour incarner les différentes approches possibles de la Commune. Tout d'abord à Claudine Rey, co-présidente d'honneur de notre Association, qui incarnait en quelque sorte la figure d'une approche militante de la Commune. Elle rappelle que les historiens racontent l'histoire mais que ce sont les peuples qui la font.

Puis Carole Trébor, autrice de romans, BD, etc. (son dernier livre : *Louise Michel : je suis toute en orage*) montre la construction artistique possible à partir du travail d'un historien. Comment construire un récit, c'est-à-dire une interprétation subjective à partir d'une histoire vraie.

La soirée se poursuit avec un débat sur la Commune dans le temps et dans l'espace avec les

apports de deux historiens. Quentin Deluermoz, professeur d'histoire contemporaine à l'Université Paris Cité nous montre la résonance internationale de la Commune, jusqu'au Mexique.

Gilles Candar, président de la société d'études jaurésiennes, nous montre la résonance historique de la Commune. Cette dernière va peser sur la totalité de l'histoire républicaine française.

Le dernier débat permet à Marc Lagana, professeur honoraire à l'Université du Québec à Montréal, d'ouvrir de nouvelles pistes de recherche en établissant des biographies collectives, afin d'approfondir la question de l'identité du peuple communard.

Laure Godineau, maîtresse de conférences à l'Université Paris 13 et Sorbonne Paris Cité, ouvre la réflexion sur les pistes possibles afin de poursuivre les recherches historiques sur la Commune de Paris : aller voir ce qui se passe à Versailles, approfondir l'histoire de la Semaine sanglante et de la répression qui a suivi.

Enfin Jean-Louis commence par répondre aux questions posées par les six débatteurs, puis un riche dialogue s'ouvre avec la salle, qui lui permet de préciser sa pensée sur la complexité de la Commune, à l'aide de nombreux exemples concrets.

Une très belle soirée.

■ JEAN-PIERRE THEURIER

NB : La totalité de la soirée peut être visionnée à partir de la page d'accueil ou de la page « soirée d'histoire » de notre site (5 vidéos)

FÉLICITATIONS

L'association les Amies et Amis de la Commune félicite Ernest Pignon-Ernest pour son entrée à l'Académie des beaux-arts avec pour mission la défense et le développement du patrimoine français. Rude tâche qu'il saura mener à bien, nous en sommes convaincus.

L'œuvre de Ernest Pignon-Ernest, précurseur de l'art urbain en France, est saluée dans le monde entier pour son inventivité artistique. L'artiste plasticien retrace la mémoire des villes en une géographie qui témoigne d'engagements multiples, au premier rang desquels son attachement à la Commune de 1871 et son regard sur la Guerre d'Algérie, comme la magnifique fresque d'Alger en hommage à Maurice Audin, mathématicien communiste torturé et assassiné par l'armée française en 1957 en raison de son combat anticolonialiste...

Occasion de lui renouveler nos remerciements pour les différentes affiches dont celle du 150^e anniversaire de la Commune, qui restera pour nous le symbole de notre action pour honorer de façon éclatante les communardes, les communards et les idéaux qu'ils et elles portaient. Il faudra bien, un jour, que la Commune accouche de quelque chose, qu'il nous faut construire d'urgence pour échapper aux menaces noires, qui s'amoncellent sur nos têtes.

Reprenons pour finir, un paragraphe de l'article le concernant dans *La Commune* numéro 89 : *Grâce à ton coup de crayon, qui marque la mémoire, tu nous as offert ce portrait de Rimbaud devenu incontournable, le portrait de Louise Michel pour une pièce de théâtre... Tu as poursuivi en nous offrant des affiches splendides comme celle du 140^e anniversaire de la*

Commune de Paris, le drapeau haut levé sur « l'origine du monde » qui fit grincer des dents. Les officiels n'en voulaient pas, nous l'avons largement diffusée ! Toute ton œuvre est un message d'espoir porteur de nos valeurs.



LA FORME-COMMUNE. LA LUTTE COMME MANIÈRE D'HABITER.

Kristin Ross, universitaire américaine, spécialiste de culture française, a consacré plusieurs essais au rayonnement de la Commune de Paris dans les arts et la littérature, mais aussi l'éducation et le monde du travail¹.

Son dernier ouvrage, *La forme-Commune*, traite des luttes contemporaines, depuis les résistances paysannes des années 60-70 (Larzac, Sanrikuza²...) jusqu'aux actions actuelles des Soulèvements de la Terre.

L'autrice s'attache à l'administration des mouvements et à l'espace dans lequel ils se déroulent plutôt qu'à leurs idéaux, puisant dans le modèle (*la forme*) de la Commune de Paris, qu'elle décrit comme une « *intervention pragmatique dans l'ici et maintenant* ».

Ainsi, de mai 68, plutôt que les événements parisiens elle préfère évoquer la « Commune de Nantes », où les paysans se joignirent aux étudiants et ouvriers grévistes pour se substituer aux services administratifs de la ville. Kristin Cross théorise *la forme-Commune* en quatre temps : défense (d'un territoire), appropriation (tout le monde participe aux tâches ; production d'un « luxe communal »³), composition (œuvrer au désir commun

plutôt qu'à résoudre les divergences), restitution (des terres à la collectivité, par un processus lent de prise de conscience). A ses yeux, les Soulèvements de la Terre pourraient être une version contemporaine et transrégionale de cette forme-Commune.



Bien que moins emballant que le thème de l'imaginaire traité précédemment par Kristin Ross, cet essai militant, étayé par de nombreuses références, alimentera bénéfiquement les réflexions sur l'héritage de la Commune.

✶ PHILIPPE MANGION

Kristin Ross, *La forme-Commune, La lutte comme manière d'habiter*, La Fabrique éditions, 2023

(1) *L'imaginaire de la Commune* (la Fabrique, 2015) ; Rimbaud, *la Commune de*

Paris, et l'invention de l'histoire spatiale (Les Prairies ordinaires, 2013)

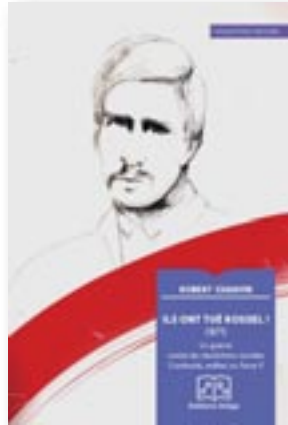
(2) La communauté agricole de Sanrikuza (Japon) s'opposa à la construction d'un aéroport.

(3) Expression des statuts de la Fédération des artistes de la Commune de Paris qui ne cesse d'interroger les auteurs

« COMBATTRE AVEC CES VAINCUS... »

Le livre de Robert Charvin, *Ils ont tué Rossel ! (1871)* publié aux éditions Delga, s'appuie sur l'assassinat de Louis Rossel, fusillé par les versaillais en novembre 1871, pour dénoncer les attermolements et les compromis dans le combat politique, les alliances avec la bourgeoisie, les républicains modérés. Pour lui, le lien est évident entre la Grande révolution, celle de 1789, 1793, celle de Robespierre, de Saint-Just mais aussi celles de 1830, 1848 pour aboutir à la Commune de Paris qu'il considère comme l'aurore de nouvelles révolutions, celle de 1917 et d'autres combats actuels. C'est un texte militant qui accroche le lecteur. Même surpris par ses affirmations, vous goûterez la force de conviction de l'auteur. Certaines allusions, références à la répression des journées de juin 1848, au populisme de Louis-Napoléon démontrent hier comme aujourd'hui les tromperies dont le peuple est victime.

La guerre contre les révolutions sociales relève-t-elle de la continuité, des redites ou de la farce ? Qui est Rossel ? Un petit-bourgeois menant des études militaires, très critique à l'égard de l'institution, qui s'engage du côté du monde ouvrier en plein développement dès la seconde moitié du 19^e siècle. Davantage que son



engagement, ce sont ses origines et ses fonctions qui le feront haïr par la bourgeoisie, il a trahi sa classe sociale ! Il ne pouvait que mourir ! Ses écrits dénoncent l'immoralité de la bourgeoisie, l'incompétence des militaires qui conduit à Sedan, il rejoint la Commune de Paris alliant patriotisme et révolution, Délégué à la Guerre, très critique à l'égard de

l'inorganisation, de la bureaucratie. Les extraits de ses *Papiers posthumes* sélectionnés par Robert Charvin démontrent la capacité d'analyse et la lucidité du personnage qui restera fidèle à la Commune : « *Eh bien ! Je dois dire que j'aime mieux, malgré toutes les hontes de la Commune, j'aime mieux combattre avec ces vaincus qu'avec ces vainqueurs.* »

FRANCIS PIAN

Robert Charvin, *Ils ont tué Rossel (1871)*, Ed. Delga, 2021

AU SERVICE DE LA RÉPUBLIQUE

L'esprit de 1789 transparaît dans ce livre consacré au Comité central de la Garde nationale. De la grande Révolution jusqu'à la Commune de Paris, la Garde nationale assure la circulation des idées républicaines même pendant les périodes de royauté. Elle constitue un lieu de sociabilité potentiellement politique. Pierre-Henri Zaidman dans son livre publié aux éditions Librairie Pages d'Histoire, nous présente son organisation avec ses assemblées de délégués élus. En préambule de la Commune de Paris, les réunions se multiplient avec des débats politiques. Nous retrouvons ces réflexions sur les statuts d'une fédération parisienne, le

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

COMITÉ CENTRAL

ÉLECTIONS A LA COMMUNE

CITOYENS,

Notre mission est terminée; nous allons céder la place dans votre Hôtel-de-Ville à vos nouveaux élus, à vos mandataires réguliers.

Aidés par votre patriotisme et votre dévouement, nous avons pu mener à bonne fin l'œuvre difficile entreprise en votre nom. Merci de votre concours persévérant; la solidarité n'est plus un vain mot: le salut de la République est assuré.

Si nos conseils peuvent avoir quelque poids dans vos résolutions, permettez à vos plus zélés serviteurs de vous faire connaître, avant le scrutin, ce qu'ils attendent du vote aujourd'hui.

CITOYENS,

Ne perdez pas de vue que les hommes qui vous serviront le mieux sont ceux que vous choisirez parmi vous, vivant de votre propre vie, souffrant des mêmes maux.

Défiez-vous autant des ambitieux que des parvenus; les uns comme les autres ne consultent que leur propre intérêt et finissent toujours par se considérer comme indispensables.

Défiez-vous également des parleurs, incapables de passer à l'action; ils sacrifieront tout à un discours, à un effet oratoire ou à un mot spirituel. — Évitez également ceux que la fortune a trop favorisés, car trop rarement celui qui possède la fortune est disposé à regarder le travailleur comme un frère.

Enfin, cherchez des hommes aux convictions sincères, des hommes du Peuple, résolus, actifs, ayant un sens droit et une honnêteté reconnue. — Portez vos préférences sur ceux qui ne brigueront pas vos suffrages: le véritable mérite est modeste, et c'est aux électeurs à connaître leurs hommes, et non à ceux-ci de se présenter.

Nous sommes convaincus que, si vous tenez compte de ces observations, vous aurez enfin inauguré la véritable représentation populaire, vous aurez trouvé des mandataires qui ne se considéreront jamais comme vos maîtres.

Hôtel-de-Ville, 25 mars 1871.

Le Comité central de la Garde nationale :

AVOINE D., AUB. AUBAUD, H. AUMOND, ANR. AVERGNIEN, BOUTE J.-M. BENOIST, BARON, BARRIS D., BELLIGNY, L. BOURGEOIS, BLANCHET, CATHON, CHATELAIN, C. DUPONT, FARRÉ, FERRAT, FLORNY, FUGIERET, G. GAUCHER, GARDIER, H. GEORGES, GIBLIER, GONLARD, JONVAL, P. JONVAL, LAVALLEY, MONY (Père), MALVERNAT, BARRIS (Fils), MONTAUD, PÉLÉGRIN, ROUSSEAU, SARTRE, VAILLON.

rôle du Comité central (CC), ses engagements démocratiques forts. Grâce au travail de l'auteur, nous sommes dans tous les quartiers,



les compagnies, les 145 bataillons. Par les témoignages, nous suivons les débats au jour le jour. Evidemment la célèbre affiche du 25 mars (page ci-contre) reste d'une actualité pressante de nos jours.

Les échanges avec Versailles, les négociations avec les maires d'arrondissements parisiens, le peu d'expérience des membres de la Commune et le peu de visibilité inquiètent le Comité central. Les rivalités entre les individus, les organisations sont malheureusement renforcées par la confusion

des pouvoirs et comités locaux divers. Pour nous qui connaissons l'issue, l'inévitable se prépare. Les oppositions entre le Comité central et la commission militaire de la Commune se prolongent jusqu'à début mai, sans oublier les nominations de Cluseret et de Rossel.

Le 26 mai, le Comité dispose enfin du pouvoir militaire, « *mais il ne pouvait l'exercer, il était trop tard* ».

Dans ce précieux ouvrage, le lecteur pourra retrouver les noms des membres du CC et leurs arrondissements de rattachement. Et, en seconde partie de l'ouvrage, des biographies synthétiques de ces membres contiennent des références d'archives pour celles et ceux qui souhaitent en approfondir l'étude.



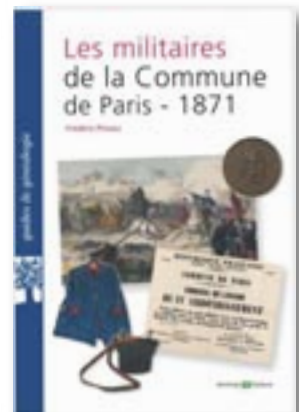
Pierre-Henri Zaidman, *Le Comité central de la garde nationale (1870-1871)*, Ed. Pages d'Histoire, 2023

PARIS EN ARMES

En effet, peu d'études existent sur l'appareil militaire de la Commune de Paris. Comme le souligne Frédéric Pineau dans son opuscule *Les militaires de la Commune de Paris - 1871* publié chez Archives et culture, « *les unités qui constituaient cette armée d'insurgés ont disparu derrière les barri-*

rades de la Semaine sanglante avec leur histoire, leurs pratiques et leurs souvenirs, laissant peu de traces. »

Il aborde dans un premier temps l'organisation de la garde nationale, insistant sur la fusion du 20 mars 1871 entre le Comité de la Fédération républicaine de la garde nationale et le Comité central de la garde nationale. Nous retrouvons les statuts. L'approche descriptive est très précise. Les effectifs, le montant de la solde, la composition des différentes légions,



régiments... fin mars 1871, il compte 265 bataillons organisés en 20 légions, certains sont même de la première couronne de Paris. Tout cela

coûte cher, la solde, l'habillement, les munitions. Vous retrouverez toutes ces données. Relevons aussi la riche iconographie, tableaux, reproductions d'affiche, photos d'uniforme.

Frédéric Pineau prend soin de présenter la totalité des troupes. Certaines ont des noms évocateurs, Les Vengeurs de Flourens, les Corps francs, les Turcos de la Commune accueillant Victorine Brocher. Certains sont composés d'étrangers, des Belges, des Italiens garibaldiens, des Polonais.

Vous découvrirez aussi la cavalerie avec le 1er régiment de chasseurs à cheval de la Commune, l'artillerie, les équipes de fuséens, les trains blindés, le régiment des barricades, la marine avec 14 canonnières. Évidemment, la place des femmes comme ambulancières, cantinières mais aussi au feu.

À noter que reprenant les propos de Louis Rossel, l'auteur est quelque peu critique à l'égard de l'indiscipline et des graves défauts dans l'organisation de la défense de Paris.

FP

Frédéric Pineau, *Les militaires de la Commune de Paris- 1871*, Ed. Archives et culture, 2022

LA BROCHURE « COMMUNARDS DES CÔTES-DU-NORD » A CONNU SON PETIT SUCCÈS

Cette brochure, grâce aux travaux de l'historien Jean-Claude Farcy, recense les 215 communards et communards natifs du département des Côtes-du-Nord (aujourd'hui Côtes-d'Armor) qui ont été arrêtés par les troupes versaillaises.

Elle donne, en particulier, la liste des 26 déportés en Nouvelle-Calédonie et de



celles et ceux qui ont fait l'objet d'un non-lieu faute de preuve.

Elle rappelle la chronologie des événements et l'actualité

de l'œuvre de la Commune.

Elle présente également quelques portraits représentatifs de la diversité des combattants pour une république sociale et populaire.

La première version étant épuisée, une nouvelle version augmentée sera disponible au cours du premier trimestre 2024.

✚ DENIS ORJOL

Prix : 19.00 Euros + 6.00 Euros de frais de port. Nous contacter via notre site : commune-1871-tregor.over-blog.com

LES DÉLITS D'ENCRE DES ÉDITIONS DU PETIT PAVÉ.

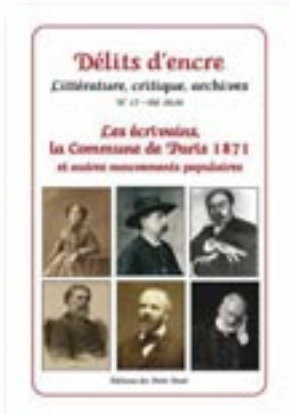
Nous avons l'occasion de côtoyer lors de fête ou de salons d'histoire ou du livre, Noëlle Joffard et Gérard Charbonnier, chevilles ouvrières de ces éditions angevines.

G. Charbonnier nous confie :

« Si on se réfère aux maisons d'édition des 19^e et 20^e siècles, avant la marchandisation de la culture, ces maisons avaient toutes leur revue (comme la Nouvelle revue française – NRF – pour Gallimard). Il nous a donc semblé normal d'avoir une revue.

Pendant quelques années, « Le Petit Pavé » a d'abord édité la revue Le Grogard, créée à partir du constat de la disparition du sens critique au profit d'une pen-

sée dominante, mais son équipe rédactionnelle s'est usée. Nous avons donc repris, dans le même esprit, avec cette revue nouvelle, les Délits d'encre en 2009, cette



particularité d'avoir 3 parties pour aborder le même sujet.

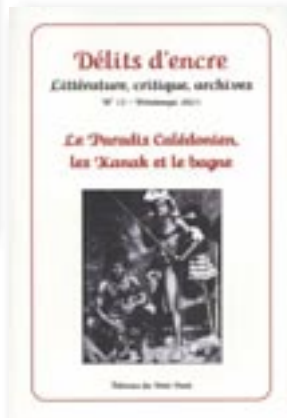
- Gavroche pour les aspects critiques du sujet.
- Gribouille pour l'aspect littéraire.
- Grognard avec des archives sur le sujet.

Délits d'encre n'a pas de comité de rédaction, car ouvert aux textes de tous nos compagnons de route. Ce qui est sûr, c'est que cela conduit à une grande diversité de sujets.

Pour les numéros liés à la Commune, il y a eu « Les écrivains, la Commune de Paris et autres mouvements populaires »¹. Le numéro du printemps 2023 " Le

paradis calédonien, les Kanak et le baigne" est consacré à la Commune². Mais dans beaucoup de numéros, nous retrouvons des extraits de textes de Vallès, Pottier, Jean-Baptiste Clément...

En 2024, nous devrions rééditer Les amants de la Commune de Marc Viellard. Pas directement lié à la Commune (quoi que), nous publierons Le Paris colonial. »



Dans ce numéro 37, sous la plume de Marinette Delanné³, Gavroche présente les Kanak⁴ et le baigne. L'article prend date avec la situation des Kanak actuellement, et la lutte pour l'indépendance. Grognard fait la part belle à l'icographie.

Gribouille présente deux contes kanak de Louise Michel.

Il est fait écho à Du caillou en héritage, roman de Martine Lenoir

et Michel Bianqui (Éd. du Petit Pavé).

✉ MICHEL PINGLAUT

Éditions du Petit Pavé, BP 17 Brissac-Quincé, St-Jean des Mauvrets, 49320 Les Garennes sur Loire. Contacts : editions@petitpave.fr / 02 41 54 60 21 www.petitpave.fr

(1) n°27, été 2020. Gavroche : extraits de textes d'écrivains contre ; Gribouille : écrivains pour, d'Eugène Chatelain à J.B. Clément en passant par Gaillard fils ; Grognard élargit le thème par la conférence d'Elsa Triolet de mars 1948.

(2) n°37.

(3) Marinette Delanné : Au baigne de Nouvelle-Calédonie, sur les traces de Louise Michel, Éd. du Petit Pavé

(4) Une page est consacrée à l'orthographe du mot kanak.

.....

**LA SABRETACHE,
L'ARMÉE DE
LA COMMUNE (PARTIE I),
HORS-SÉRIE, 2023**

Cette étude inédite, riche d'informations, est l'œuvre de *La Sabretache*, une société d'études d'histoire militaire de la région parisienne. Seulement, il s'agit d'un exemplaire unique, consultable à la bibliothèque des Ami(e)s, la version numérique de l'ouvrage étant réservée aux seuls membres de la société savante de Bry-sur-Marne. Ce premier volume est divisé en trois parties, la guerre franco-prussienne, « la mise en place de la Commune » et le siège de Paris par les versaillais.

Naturellement, le deuxième volume sur les quatre en préparation sera consacré à l'armée de la Commune. Manifestement insuffisamment relu, l'ouvrage est par contre très bien illustré par une iconographie souvent peu connue.

Principalement axé sur les opérations militaires, il revient autant sur les ambiguïtés de Thiers que sur les faiblesses de l'organisation communarde. Favorable à la Commune, l'auteur Daniel Peyrot, relate notamment avec précision l'épisode de la « sortie manquée » du 3 avril ainsi que celui de la défense du fort d'Issy face à la puissance de feu de l'armée versaillaise. Pour finir, nous tenons à remercier tout particulièrement

J.-Ph. Ganascia, président de *La Sabretache*, d'avoir transmis à la bibliothèque cet exemplaire unique. Il intéressera, à n'en point douter, nos lecteurs et adhérents.

✶ **ÉRIC LEBOUTELLER**



**À PROPOS DE
LA NOUVELLE HISTOIRE
DE LA COMMUNE DE PARIS
DE JEAN-LOUIS ROBERT**

L'esprit de l'ouvrage de Jean-Louis Robert est déterminant pour en saisir le sens. L'étude par le bas, à l'opposé des généralisations historiques, participe à exposer les diversités de situations donnant compréhension aux événements ou attitudes, indispensable dans le cadre d'une Révolution : l'importance donnée aux ressentis individuels des actrices et acteurs, quel que soit leur rang, y contribue.

Un élément central rarement pris en compte est mis en avant car influençant le temps révolutionnaire : l'extrême misère régnant durant le printemps parisien.

Cette approche originale conduit l'auteur à apporter des nuances, positives ou négatives, sur des certitudes historiques établies mais aussi à aborder des sujets peu approfondis. De ces nouveaux regards, relevons la nature du gouvernement de la Commune, plus populaire qu'ouvrier ; la dynamique des innombrables

bases populaires avec le rôle particulier des structures locales de la Garde nationale pour alimenter une démocratie mélangeant le direct au représentatif ; une émancipation des femmes commune à celle de la population plus qu'à des droits spécifiques ; le salariat des élus rapporté au contexte ; une morale austère où l'ordre est très ancré ; l'héritage souvent marginalisé des idées d'avant la Commune dont celles de 1848.

Cette nouvelle histoire de la Commune pose aussi des questions essentielles sur de grands sujets laissant le débat se poursuivre, tout en prenant la mesure de l'impact de la guerre civile. À l'appui des comportements des communards et communardes décryptés et aux faits eux-mêmes avancés, des éléments de réponses peuvent ressortir : ainsi de la forme de légalité portée par la Commune : révolutionnaire ? Ou finalement classique reprenant la légalité normée du temps avec des poussées radicales ? Ainsi de la réalité de la destruction de l'appareil d'État et de sa transformation à nature démocratique et révolutionnaire : les décisions prises de plébisciter la Garde nationale, de repenser la police et la justice, voire de considérer autrement l'impôt et la diplomatie dénotent cette idée de détruire pour recréer : les constats démontrent cependant les difficultés pour bouger les mentalités, la reproduction de l'ancien et une radicalité en recherche de cohérence.

Ce passionnant ouvrage d'histoire complète, permettant des regards critiques, fait référence dans les connaissances de l'histoire de la Commune : chercheuses et chercheurs doivent s'en emparer pour réajuster des écrits ou pour développer des nouveautés dans l'intérêt de la justesse historique.





Édito : Quand la presse était libre	· 02
Parcours 18 mars 2024	· 03
Histoire	
André Léo, libertaire réaliste (première partie)	· 04
Louise Michel la bagnarde	· 08
De la faveur à la disgrâce : le gouverneur La Richerie	· 12
Amélie, Marcellienne ou Maximilienne ? Une identité usurpée	· 16
Notre association	
Hommages au comité Gard-Cévennes	· 18
Un colloque en Berry	· 19
Le voyage à Saint-Étienne	· 20
Exposition à Beaumont-sur-Sarthe	· 21
Actualité	
La 6 ^e soirée d'histoire	· 22
Félicitations à Ernest Pignon-Ernest	· 23
Lectures	
<i>La forme-Commune</i> , la lutte comme manière d'habiter	· 24
Le Comité central de la Garde nationale	· 25
<i>Ils ont tué Rossel</i>	· 25
Paris en armes	· 27
Une brochure des Côtes-du-Nord	· 27
Revue <i>Délits d'encre</i>	· 28
La Sabretache, l'armée de la Commune	· 30
Un regard sur la <i>Nouvelle histoire de la Commune</i>	· 30

Directrice de la publication : Claudine Rey

Ont participé à ce numéro : Jean Annequin, Sylvie Braibant, Gérard Désiles, Eugénie Dubreuil, Jean-Marie Favière, Marianne Feltrin, Yannick Lageat, Christophe Lagrange, Robert Malclès, Philippe Mangion, Denis Orjol, Francis Pian, Michel Pinglaut, Joël Ragonneau, Jean-Pierre Theurier.

Coordination : Valérie Martineau, Sabine Monnier · **Graphisme et iconographie :** Alain Frappier · **Impression :** Imprimerie Maugein · **ISSN :** 1142 4524

Le prochain bulletin (98) paraîtra en avril 2024. Faire parvenir vos articles **avant le 29 février 2024**.



LES AMIES ET AMIS DE LA

Commune de Paris 1871

46 RUE DES CINQ-DIAMANTS 75013 PARIS · TEL : 01 45 81 60 54

courriel : amis@commune1871.org | site internet : commune1871.org

Ouvert du lundi au vendredi de 14 h à 17 h

Bibliothèque ouverte aux adhérents le mercredi et chaque premier samedi du mois de 14 h à 17 h (sur rendez-vous)